

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Naturschutz
Akteure	Zürich
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ehinger, Paul
Freymond, Nicolas
Frischknecht, Ernst
Gilg, Peter
Hirter, Hans
Porcellana, Diane
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Ehinger, Paul; Freymond, Nicolas; Frischknecht, Ernst; Gilg, Peter; Hirter, Hans; Porcellana, Diane; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Naturschutz, Zürich, 1970 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Naturschutz	1
<hr/>	
Parteien, Verbände und Interessengruppen	2
Verbände	2
Natur und Umwelt	3

Abkürzungsverzeichnis

BAFU Bundesamt für Umwelt
EDI Eidgenössisches Departement des Inneren
SAB Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete

OFEV Office fédéral de l'environnement
DFI Département fédéral de l'intérieur
SAB Groupement suisse pour les régions de montagne

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Naturschutz

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 23.10.1970
PAUL EHINGER

Dans le secteur de la protection de la nature, plusieurs organisations du pays – Ligue suisse pour la protection de la nature, Association suisse pour le plan d'aménagement national, Club alpin suisse, Fédération suisse du tourisme – ont pris l'**initiative d'une fondation suisse pour la sauvegarde des sites naturels**, dont le but est de combattre les dangers qui les menacent. Ces questions ont aussi été débattues dans certains cantons et communes. Dans le canton de Zurich, le Parti des paysans, artisans et bourgeois a lancé en août une initiative populaire pour la conservation des éléments vitaux de la nature. Elle revêt un caractère général visant la salubrité de l'environnement et exige la mise en train de toute une législation dont les bases mêmes sont encore à créer. L'année s'est achevée sans qu'elle ait abouti. Une autre initiative, consistant à créer des zones de détente et qui est à mettre en relation étroite avec la protection de la nature, a obtenu davantage de succès.¹

KANTONALE POLITIK
DATUM: 07.12.1970
PAUL EHINGER

L'urbanisation croissante a pour conséquence la disparition progressive des zones vertes. Mais les mesures prises ici et là pour protéger les arbres n'ont pas réussi à écarter tout danger. C'est ce qui explique l'intervention du peuple à Zurich ou à Genève. Dans le canton de Schwyz, les milieux de la protection de la nature ont réussi à la dernière minute à faire interdire par l'Inspection fédérale des forêts le défrichement, autorisé par le Conseil d'Etat, du domaine Schiller, près de Brunnen. La 25e vente de l'écu d'or fut satisfaisante. Le bénéfice put être doublé grâce à l'augmentation du prix de l'écu, et fut attribué à la conservation et à l'agrandissement de la réserve naturelle des Grangettes à l'extrémité orientale du lac Léman.²

BERICHT
DATUM: 20.12.1973
PETER GILG

Der Bundesrat entschied sich für eine **Teilnahme an der Durchführung des «Jahres für Denkmalpflege und Heimatschutz»**, das der Europarat für 1975 proklamiert hatte; zur Einleitung einer Aufklärungskampagne beherbergte Zürich im Sommer eine Konferenz, die staatliche und private Delegierte aus fast allen Ländern Europas vereinigte. Dabei wurde besonderes Gewicht auf eine Einordnung des Heimatschutzes in die moderne Raum- und Siedlungsplanung gelegt. Als eines von rund 50 europäischen Musterbeispielen soll in Mullen mit Bundesmitteln eine lebensfähige Altstadt restauriert werden.³

KANTONALE POLITIK
DATUM: 15.03.1974
ERNST FRISCHKNECHT

Die Stimmbürger des Kantons Zürich nahmen eine **Vorlage über Erholungsgebiete** an. Widerstand machte sich lediglich in ländlichen Regionen bemerkbar; die Bauern befürchteten, vermehrt unter der Rücksichtslosigkeit von Ausflüglern leiden zu müssen.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.11.1994
SERGE TERRIBILINI

Le DFI a ensuite mis en **consultation** l'ensemble des cinq protocoles de la Convention des Alpes (agriculture de montagne, protection de la nature et entretien des paysages, aménagement du territoire et développement durable, tourisme et transports) discutés à Paris. La majorité des cantons alpins (10 sur 15, soit UR, SZ, OW, GL, GR, TI, VS, NW, AR, AI et ZG comme canton non alpin) ainsi que le SAB, le PDC, le PRD, l'UDC, le PdL (ex-PA) et les organisations économiques les ont sévèrement critiqués et les ont rejetés. Malgré les amendements apportés, ils seraient, selon eux, beaucoup trop unilatéralement axés sur la protection et ne feraient pas de place pour le développement économique des régions alpines. En revanche, le PS, l'AdI, le PL, les DS, les Verts et les organisations de protection de l'environnement se sont prononcés favorablement sur ces protocoles et ont soutenu leur ratification.⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 02.12.2008
NICOLAS FREYMOND

À l'issue de la procédure ouverte en décembre 2007, lors de l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les parcs, l'OFEV a reçu **dix demandes de parcs d'importance nationale** de la part des cantons. Parmi celles-ci, neuf portent sur la création d'un parc naturel régional et concernent les régions du Binntal (VS), du Thal (SO), de Ela (GR), du Chasseral (BE et NE), du Diemtigtal (BE), du Gantrisch (BE et FR), du Thunersee-Hohgant (BE), de l'Entlebuch (LU) et du Val Müstair (GR). La dixième demande vise à la création d'un parc naturel périurbain au Sihlwald (ZH). Au terme de son évaluation, l'OFEV a accepté tous les projets puis, dans un deuxième temps, conclu avec les autorités cantonales concernées les conventions-programmes définissant les prestations fournies par les cantons et le financement alloué par la Confédération pour la période 2008-2011. L'OFEV a par ailleurs attribué le label de parc naturel d'importance nationale au parc de l'Entlebuch.⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 27.10.2009
NICOLAS FREYMOND

L'OFEV a approuvé neuf des onze demandes de **parcs d'importance nationale** présentées par les cantons depuis décembre 2007. Outre le parc de l'Entlebuch (LU) l'année précédente, l'office a délivré le label « Parc » au parc naturel de Thal (SO) et au parc naturel périurbain de Zurich-Sihlwald (ZH) pour une durée de dix ans. La Suisse compte ainsi désormais quatre parcs d'importance nationale. Sept projets de parcs naturels régionaux ont également été approuvés et recevront des aides financières de la Confédération d'un montant total de 5,6 millions de francs pour la période 2009-2011. À cette fin, l'OFEV a publié, à l'automne, une première série de projets de convention-programme entre l'office et les cantons concernés pour la création et la gestion des parcs du Doubs (JU), de la Gruyère (FR) et du Pays-d'Enhaut (VD), du Jura vaudois et de la biosphère du Val d'Hérens (VS). En échange d'une contribution variable de la Confédération, les autorités cantonales contractantes se sont engagées à préserver et mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, à renforcer les activités économiques selon les standards du développement durable et à dispenser une sensibilisation et une éducation à l'environnement. Les négociations pour les projets de parc du Binntal (VS), de Ela (GR), du Chasseral (BE et NE), du Diemtigtal (BE), du Gantrisch (BE et FR) et du Thunersee-Hohgant (BE) étaient toujours en cours au terme de l'année sous revue. L'OFEV a par ailleurs rejeté les demandes tessinoise et grisonne pour les projets de parcs nationaux « Parco nazionale del Locarnese » et « Biosfera Val Müstair », en raison respectivement des conséquences du désistement de la commune de Cevio (Val Maggia) et d'un dossier lacunaire. Sur invitation de l'office, les autorités cantonales concernées soumettront des dossiers révisés courant 2010.⁷

ANDERES
DATUM: 15.07.2019
DIANE PORCELLANA

Le **val Calanca hébergera le seizième parc naturel régional, mais le premier parc naturel de Suisse italienne**. Le parc s'étendra sur les territoires des communes de Buseno, de Calanca, de Rossa et partiellement sur la commune de Mesocco. Le projet de parc a vu le jour suite au rejet de la votation communale sur le parc national Adula. L'OFEV a déjà octroyé au projet le statut de candidat permettant de développer les offres et projets dans les domaines du paysage, de la protection de la nature et du tourisme. Il soutiendra financièrement la création du parc. En parallèle, il a renouvelé le label du parc naturel régional de Thal et du parc périurbain de Zurich Sihlwald pour une période de dix ans.⁸

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Verbände

Natur und Umwelt

Der Bundesrat machte im Berichtsjahr eine Kehrtwende und erklärte, dass er die Volksinitiative der Zürcher FDP für eine **Einschränkung des Verbandsbeschwerderechts** unterstütze. Der Ständerat folgte ihm allerdings nicht und empfahl in der Wintersession dieses Volksbegehren zur Ablehnung.⁹

1) NZZ, 4.7., 23.8. und 28.11.70; NZ, 5.7.70; Lb, 25.8., 14.9. und 23.10.70.

2) NZZ, 11.1., 23.1., 19.5., 2.9., 30.10., 11.11., 19.11. et 7.12.70; JdG, 25.2.70; TdG, 6.4., 21.4., 25.4., 26.4., 1.5. et 26.5.70; NZN, 23.4., 13.5., 14.7., 4.9., 10.11. et 19.11.70; Vat., 23.6. et 23.9.70; NZ, 7.6., 17.6. et 4.9.70; Lb, 3.9. et 26.9.70; GdL, 4.9.70.

3) AS, 1974, S. 50 f.; NZZ, 11.3., 1.7., 5.7., 9.7. und 20.12.73; TA, 9.7.73.

4) Ldb, 9.3.74; TA, 13.3.74; NZZ, 15.3.74.

5) BÜZ, 20.7, 29.7, 13.8, 7.9 et 8.9.94; Bund, 20.7 et 23.9.94; NZZ, 22.7, 23.8, 21.9 et 18.11.94; LNN, 17.8, 10.9, 15.9 et 11.10.94; NQ, 23.8.94; CdT, 16.9.94; NF, 20.9 et 30.9.94; BZ, 22.9.94; LZ, 30.9.94; 24 Heures, 10.12.94; Presse des 27.9., 23.11. et 26.11.94

6) Presse des 9.2 et 3.9.08; Lib., 17.7.08 (Entlebuch); OFEV, communiqué de presse, 2.9 (acceptation) et 2.12.08 (conventions).

7) Presse des 20.3 et 29.8.09; NZZ, 2.12.09; OFEV, communiqué de presse, 28.8.09; FF, 2009, p. 6716 ss.

8) Communiqué de presse OFEV du 15.7.19

9) BBl, 2007, S. 4347 ff.; NZZ, 3.5. und 9.6.07; BaZ und BZ, 9.6.07.